



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

SOIRÉE ZEN

CENTRE AQUATIQUE « LA SALAMANDRE »



1. Description du projet « soirée zen »

Organisation d'une soirée sur le thème du bien-être

Le centre aquatique va proposer le **mercredi 25 mars 2026** la cinquième édition de sa soirée Zen. Celle-ci profitera du créneau d'ouverture en nocturne de **19h15 à 21h30** qui, pour l'occasion, bénéficiera d'un aménagement spécial.

L'entrée sera réservée aux 18 ans et plus. Une majoration de 3 € sera appliquée au tarif de l'entrée.

Les usagers auront accès **à l'ensemble des différents bassins ainsi et à l'espace bien-être dans son intégralité (saunas, hammams, spa, transats).**

Le bassin d'apprentissage et le bassin ludique seront chauffés à 32 degrés.

L'ambiance proposée sera **relaxante**, notamment grâce à **l'éclairage tamisé** des spots subaquatiques, par la présence de **transats** et autres salons de jardins, **parasols** et plantes disposées sur la partie bassin.

Il sera proposé par un prestataire des **boissons chaudes et froides** aux usagers directement sur les plages.

Afin de parfaire ce moment, des **massages, des ateliers de sophrologie et de bien être** seront organisés à proximité des bassins par des partenaires masseurs indépendants et/ou issus d'instituts.

Deux réservations seront nécessaires, une pour la participation à la soirée et une seconde pour bénéficier d'un soin. Celles-ci s'effectueront auprès du centre aquatique à partir du 19 mars.

Réservation obligatoire pour la soirée : 03 54 17 05 60 ou à l'accueil du centre aquatique.

La jauge de fréquentation est fixée à **160 personnes**.

Partie réservée aux prestataires

2. Critères spécifiques d'éligibilité

Partenaires massage :

- Proposer 6 créneaux de 20 minutes (15 min. de prestation) de 19h15 à 21h15 ;
- Être autonome pour la réalisation de la prestation (table de massage, produits) ;
- Communiquer à la direction du centre aquatique la nature de la prestation.

3. Processus de l'appel à projets - délais

Les candidatures sont à envoyer par mail : vmaupoix@vitry-le-francois.net

Le prestataire doit s'inscrire sur le registre tenu à l'accueil du centre aquatique.

Les candidatures répondants aux critères d'éligibilité seront retenues après l'étude de celles-ci.

4. Modalités financières et avantages en nature

Le partenaire pourra afficher un visuel type rollup au centre aquatique 20 jours avant l'organisation de la soirée.

Le centre aquatique s'engage à offrir un à deux abonnements valables sur l'ensemble des activités dispensées à l'exception des leçons de natation.

La Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der s'engage à communiquer largement sur l'événement, mettant ainsi en avant les partenaires retenus.